



**Opération FOCH**  
**Curage de l'immeuble FOCH en vue de sa  
réhabilitation**

**Commune de Nouméa – Nouvelle Calédonie**

**Pièce n°00 – RPAO**  
**Règlement Particulier d'Appel d'Offres Ouvert**

**Date et heure limites de remise des offres :**  
**Se référer au site [www.fsh.nc](http://www.fsh.nc), rubrique « les  
appels d'offre du FSH »**

**Maître de L'Ouvrage Délégué**

**FCH**  
Immeuble Jules Ferry  
1, rue de la Somme  
Nouméa

## Sommaire

ARTICLE I.	OBJET ET CONSULTATION DE L'APPEL D'OFFRES	3
1.1	Objet	3
1.2	Consultation et retrait du dossier	3
ARTICLE II.	CONDITIONS DE L'APPEL D'OFFRES	3
2.1	Etendue de la consultation et mode d'appel d'offres	3
2.2	Forme juridique du marché	3
2.3	Maîtrise d'œuvre, Contrôle technique, OPC et Coordination Santé Sécurité	3
2.4	Décomposition en tranches et en lots	3
2.5	Compléments à apporter au Cahier des Clauses Techniques Particulières	3
2.6	Variantes	4
2.7	Délais d'exécution	4
2.8	Modifications de détail au dossier de consultation	4
2.9	Délai de validité des offres	4
2.10	Propriété intellectuelle des projets	4
2.11	Garanties particulières	<b>Erreur ! Signet non défini.</b>
2.12	Fiches techniques des produits proposés	<b>Erreur ! Signet non défini.</b>
2.13	Mesures particulières concernant l'hygiène et la sécurité du travail	4
2.14	Sous-traitance	4
ARTICLE III.	PRESENTATION DES OFFRES	4
3.1	Conditions de soumission	4
3.1.1	Qualification des entreprises	5
3.1.2	Nombre de salariés et cotisations CAFAT	5
3.1.3	Autres conditions	5
3.2	Contenu des offres	5
ARTICLE IV.	JUGEMENT DES OFFRES	6
ARTICLE V.	CONDITIONS D'ENVOI ET DE REMISE DES OFFRES	8
ARTICLE VI.	RENSEIGNEMENTS COMPLEMENTAIRES	8
ARTICLE VII.	REPONSES AUX ENTREPRISES	9
ARTICLE VIII.	FOURNITURES DES DOSSIERS DE MARCHE ET PIECES COMPLEMENTAIRES	9

## **ARTICLE I. OBJET ET CONSULTATION DE L'APPEL D'OFFRES**

### **1.1 Objet**

Le présent Appel d'Offres concerne les travaux de déconstruction et curage de l'immeuble FOCH en vue de sa réhabilitation, opération [FOCH](#), secteur Centre-ville – Commune de [Nouméa](#).

### **1.2 Consultation et retrait du dossier**

Le dossier d'appel d'offres peut être consulté et retiré :

- Au FSH/FCH Immeuble Jules FERRY - 1 rue de la somme – 1<sup>er</sup> étage - Nouméa,
- Sur le site internet : <https://www.fsh.nc/le-fsh/les-services-professionnels-du-fsh/les-appels-doffre-du-fsh/>

Il est demandé aux entreprises qui retirent les fichiers numériques sur le site [www.fsh.nc](http://www.fsh.nc) d'envoyer un courriel à l'attention de [g david@fsh.nc](mailto:g david@fsh.nc), intitulé du nom de l'opération suivi du ou des numéros de lots retirés, sans autre formalité.

Ex : [Curage Immeuble FOCH](#)

Cet envoi aura pour seul but d'établir la liste des courriels des entreprises qui ont retiré ces dossiers pour pouvoir les contacter en cas de modification avant la fin de l'appel d'offres.

## **ARTICLE II. CONDITIONS DE L'APPEL D'OFFRES**

### **2.1 Etendue de la consultation et mode d'appel d'offres**

La présente consultation est lancée sous la forme d'un appel d'offres ouvert avec parution en presse et adressé aux entreprises spécialisées en déconstruction de bâtiments.

Le marché sera passé en [en entreprise générale](#).

### **2.2 Forme juridique du marché**

Le marché est un marché privé de travaux définis par les articles 1710, 1779-3 du code civil et soumis, lorsqu'il n'y est pas dérogé par les dispositions contractuelles, aux dispositions de la norme NFP 03.001 (marché privé de travaux) avec ses amendements éventuels et réputés connus des parties, et enfin aux règles de l'art.

### **2.3 Maîtrise d'œuvre, Contrôle technique, OPC et Coordination Santé Sécurité**

La maîtrise d'œuvre des travaux est assurée par [Perspective](#).

Le contrôle technique des travaux est assuré par [APAVE](#)

### **2.4 Décomposition en tranches et en lots**

Les travaux seront réalisés en :

- 1 tranche ferme;
- en 1 (UN) lot :

Répartition des lots bâtiments		Mode de rémunération	
n°	désignations	FORFAIT	METRE
01A	DECONSTRUCTION	X	

### **2.5 Compléments à apporter au Cahier des Clauses Techniques Particulières**

Les candidats ne sont pas autorisés à apporter de complément et/ou modifications au Cahier des Clauses Techniques Particulières (CCTP) sauf dans le cas expressément visé à l'article 2.6 ci-après.

## 2.6 Variantes

**Les entreprises sont tenues, en tout état de cause, de présenter une proposition entièrement conforme au dossier de consultation.**

Elles sont néanmoins autorisées à proposer des variantes en complément de l'offre de base. Toute variante technique peut être proposée à condition d'être justifiée sur le plan technique et/ou financier et/ou normatif. Ces variantes seront détaillées et quantifiées en annexes.

Ne sont pas considérées comme « variantes » les dispositions constructives conduisant à la réalisation du projet et liées aux moyens techniques de l'entreprise (telle que la préfabrication précontrainte) à condition que de telles dispositions soient clairement explicitées dans l'offre.

## 2.7 Délais d'exécution

Les délais d'exécution des travaux tous corps d'état figurent à l'Acte d'Engagement et ne pourront en aucun cas être augmentés.

## 2.8 Modifications de détail au dossier de consultation

Le Maître de l'Ouvrage ou le Maître de l'Ouvrage Délégué se réserve le droit d'apporter, au plus tard **5 jours** avant la date limite fixée pour la réception des offres, des modifications au dossier de consultation.

Les candidats devront alors répondre sur la base du dossier modifié sans pouvoir élever aucune réclamation à ce sujet.

Si pendant l'étude du dossier par les candidats, la date limite ci-dessus est reportée, la disposition précédente est applicable en fonction de cette nouvelle date.

## 2.9 Délai de validité des offres

Le délai de validité des offres est fixé à **120 (cent vingt) jours** à compter de la date limite de remise des offres.

## 2.10 Propriété intellectuelle des projets

Les propositions techniques et les « variantes » présentées par les concurrents demeurent leur propriété intellectuelle.

## 2.11 Mesures particulières concernant l'hygiène et la sécurité du travail

Le chantier sera soumis à toutes les règles en vigueur concernant l'hygiène et la sécurité, conformément à la réglementation applicable en Nouvelle Calédonie.

## 2.12 Sous-traitance

L'entrepreneur est tenu de faire figurer dans l'Acte d'Engagement le nom du ou des sous-traitants, la nature et le montant de chacune des prestations qu'il envisage de sous-traiter et par différence avec son offre, le montant maximal de la créance qu'il pourra présenter en nantissement.

# ARTICLE III. PRESENTATION DES OFFRES

## 3.1 Conditions de soumission

**Les offres ne respectant pas les conditions de soumission ci-dessous seront déclarées nulles.**

### 3.1.1 Qualification des entreprises

Les entrepreneurs ne peuvent soumissionner que pour le lot (les lots) pour lequel (lesquels) ils sont spécialisés. Leur qualification dans leur domaine d'activité sera à démontrer d'une manière formelle (paragraphe présentation des offres) par leurs références techniques de travaux réalisés dans les trois dernières années pour les lots auxquels ils soumissionnent tel que mentionné *infra* à l'article 3.2.1A.

### 3.1.2 Nombre de salariés et cotisations CAFAT

L'(les) entreprise(s) ainsi que ses (leurs) sous-traitant(s) devra (devront) justifier de :

- 8 (huit) employés dont le total des cotisations trimestrielles CAFAT devra être au minimum de 800.000 F CFP, si la masse de ses travaux sur ce marché est supérieure à 30.000.000 F CFP,
- 5 (cinq) employés dont le total des cotisations trimestrielles CAFAT devra être au minimum de 500.000 F CFP, si la masse de ses travaux sur ce marché est inférieure à 30.000.000 F CFP et supérieure à 8.000.000 F CFP.
- 2 (deux) employés, si la masse de ses travaux sur ce marché est inférieure à 8.000.000 F CFP.

Les entreprises devront être à jour de leur cotisation CAFAT à la soumission de leur offre ou justifier d'un plan d'étalement de leur dette.

Les entreprises devront également faire connaître leur situation quand à une éventuelle sauvegarde ou plan de redressement en cours ou prévisible au moment de leur soumission.

### 3.1.3 Autres conditions

Les entreprises sont réputées avoir visité le site des travaux et avoir tenu compte de toutes ses caractéristiques pour l'établissement de leurs prix.

Les prix afférents à un lot sont réputés comprendre les dépenses et marges de l'entrepreneur pour l'exécution de ce lot ainsi que les dépenses communes établies par la norme NFP 03.001.

L'entreprise inclura dans son prix d'installation de chantier, les dépenses et marges touchant :

- Les installations communes de chantier.
- Le gardiennage, l'éclairage, le nettoyage des parties communes du chantier, la signalisation extérieure.

## 3.2 Contenu des offres

**Les offres incomplètes, au regard de la liste des pièces *infra*, seront rejetées systématiquement.**

**La présentation se fera sous une enveloppe unique cachetée.**

L'enveloppe portera comme seule mention le texte suivant :

**« APPEL D'OFFRES POUR LA RESIDENCE FOCH – travaux de déconstruction et curage en vue de la réhabilitation de l'immeuble »  
A N'OUVRIR QU'EN SEANCE DE DEPOUILLEMENT DES OFFRES »**

**L'enveloppe contiendra :**

**A. Les pièces administratives suivantes (en un exemplaire) :**

**Toutes ces pièces seront originales, ou signées certifiées conformes, et dateront de moins d'un mois.**

1. Une déclaration sur l'honneur **selon le modèle joint ci-après** faisant connaître le ou les lots visés, les noms, prénoms, qualités et domicile du soumissionnaire et, si celui-ci agit au nom d'une

société, la raison sociale, l'adresse du siège social, la qualité avec laquelle il agit et les pouvoirs qui lui sont conférés, le numéro et la date d'inscription au RIDET/RCS, et incluant une déclaration sur l'honneur attestant que l'entreprise est en situation régulière au regard de ses obligations fiscales et sociales et qu'elle répond aux conditions du RPAO en terme d'effectifs salariés.

2. Une attestation CAFAT mentionnant que le dernier trimestre précédent le dépôt de l'offre a été payé par l'entreprise.
3. Le mémoire technique **dont le format est transmis en annexe** qui devra obligatoirement comporter :
  - La liste des sous-traitants que l'entreprise se propose d'employer, avec la définition exacte des travaux qu'ils auront à exécuter.
  - Un état général des moyens humains de l'entreprise et un état des moyens en matériel que l'entreprise projette d'utiliser pour l'exécution des travaux.
  - Le plan de charge de l'entreprise.
  - Les références techniques des travaux réalisés depuis trois ans (avec mention du Maître de l'Ouvrage) avec précision du chiffre d'affaires réalisé sur les trois dernières années.
  - L'entreprise pourra également joindre une copie des certificats de qualification ou certification (QUALIBAT, ISO 9001, etc.).
  - Une garantie de bonne tenue du marché.

## **B. Les pièces suivantes (en un exemplaire) :**

### **Ces pièces devront être dûment complétées, paraphées et signées :**

1. L'Acte d'Engagement (AE) et si des sous-traitants sont envisagés, les agréments de sous-traitance selon le modèle joint en annexe, complétés, signés et accompagnés des pièces demandées
2. Le Cahier des Clauses Administratives Particulières (CCAP)
3. Le Cahier des Clauses Techniques Particulières (CCTP)
4. La (ou les) décomposition (s) du Prix Global et forfaitaire (DPGF)
5. L'ensemble des documents de l'offre sur support informatique et en particulier la (ou les) DPGF complétée(s) en version EXCEL, le DETRM complété en version EXCEL.

L'entreprise n'est pas autorisée, sous peine d'exclusion de son offre, à modifier les quantités de la DPGF mais elle doit signaler toute erreur ou omission qu'elle aurait détectées en cours d'appel d'offres et au plus tard 10 jours avant la date limite de remise des offres.

En cas de variante, le soumissionnaire remettra un nouvel Acte d'Engagement et la DPGF associée.

## **ARTICLE IV. JUGEMENT DES OFFRES**

Le jugement des offres sera effectué dans les conditions prévues ci-après :

- En cas de discordance constatée dans une offre, le montant apparaissant à l'Acte d'Engagement prévaudra et les montants des détails de prix seront corrigés en conséquence.
- Dans le cas où des erreurs de multiplications, d'additions ou de reports seraient constatées dans des détails de prix figurant dans l'offre d'un entrepreneur soumissionnaire, il n'en sera pas tenu compte dans le jugement de la consultation. Toutefois, si l'entrepreneur concerné est sur le point d'être retenu, il sera invité à rectifier ces pièces pour les mettre en harmonie avec le prix forfaitaire correspondant indiqué dans l'Acte d'Engagement; en cas de refus, son offre sera éliminée comme non cohérente.
- Les offres présentant des prix anormalement bas (seuil fixé à 20% en dessous de la moyenne des offres présentées) pourront faire l'objet d'une demande de complément d'information ou être purement et simplement écartées.

Pour déterminer les offres correspondant au mieux aux besoins exprimés, la Commission d'Appel d'Offres prendra en compte les critères et sous-critères de pondération suivants :

Critères	sous-critères	Pondération
<b>Prix</b>		<b>40</b>
<b>Technique</b>		<b>60</b>
1	Mémoire technique :	
	1.1 référence de travaux similaires et retour d'expérience	15
	1.2 moyens humains et profils des intervenants (nombre, formation), moyens matériels, recours à la sous-traitance	10
	1.3 organisation du chantier, mesures prévues pour l'hygiène, la sécurité et la protection de la santé des personnes	10
	1.4 compatibilité du plan de charges avec les délais du chantier	10
	1.5 organisation et gestion du suivi des déchets	5
	1.6 contraintes d'exécution et solutions proposées	5
2	Garantie de bonne tenue du marché	5
	<b>Points bonus (selon le type de marché) :</b>	
A	Mesures proposées pour fiabiliser et/ou optimiser le respect des délais de chantier (pour entreprise générale et groupement d'entreprises)	2

#### Méthode de calcul des critères et sous-critères :

- Prix :

40 points seront attribués à l'offre présentant le prix le moins élevé. Une décote sera appliquée aux autres offres selon la formule suivante :

Note de l'offre =  $40 - 40 * ((\text{prix de l'offre notée} - \text{prix de l'offre moins-disante}) / \text{prix de l'offre moins-disante})$

Toute note négative sera ramenée à 0.

- Technique :

- 1- Référence de travaux similaires et retour d'expérience : la note de 15 sera attribuée au soumissionnaire lorsque ces références seront supérieures aux spécifications du marché. Pour des références conformes aux spécifications du marché, la note de 7,5 sera attribuée. Pour des références inférieures aux spécifications du marché, la note de 0 sera attribuée.
- 2- Moyens humains, profils des intervenants, moyens matériels, recours à la sous-traitance : la note de 10 points sera attribuée aux moyens mis en œuvre supérieurs aux besoins de réalisation du marché. La note de 5 points sera attribuée aux moyens jugés adaptés au déroulement du marché. La note de 0 correspondra aux moyens jugés inadaptés au déroulement du marché.
- 3- Organisation du chantier, mesures prévues pour l'hygiène la sécurité et la protection de la santé des personnes : la note de 10 points sera attribuée lorsque les moyens mis en œuvre et l'organisation seront jugés supérieurs aux attentes. La note de 5 points sera attribuée lorsque les moyens et l'organisation seront jugés adaptés au déroulement du chantier. La note de 0 correspondra aux moyens et organisation jugés inadaptés au déroulement du marché.
- 4- Compatibilité du plan de charges avec les délais du chantier et le chiffre d'affaires des 3 dernières années : Le plan de charge compatible recevra une note de 10. La note sera ramenée à 5 ou 0 point selon la capacité de l'entreprise à absorber le marché.
- 5- Organisation et gestion du suivi des déchets : La note de 5 sera attribuée lorsque l'entreprise démontrera sa capacité à assurer la valorisation et le suivi des déchets. La note de 2.5 ou 0 lorsque l'entreprise ne pourra démontrer sa capacité.
- 6- Contraintes d'exécution et solutions proposées : La note de 5 sera attribuée lorsque l'entreprise par son analyse des contraintes aura démontré sa capacité à anticiper et s'adapter aux spécificités du chantier. La note de 2,5 quand l'entreprise aura cerné les contraintes spécifiques mais sans intégrer à son offre de solutions spécifiques. La note sera ramenée à 0 pour les entreprises n'ayant pas mené d'analyse particulière.

Garantie de bonne tenue du marché : les garanties financières, la préservation du tissu économique local ou le maintien des règles de libre concurrence seront analysées. Une note sera attribuée de 0 à 5 aux soumissionnaires.

En sus de la notation ci-dessus, des points « bonus » pourront être attribués selon le type de marché :

- A. Mesures proposées pour fiabiliser et/ou optimiser et/ou réduire les délais de chantier (pour les entreprises générales et groupements d'entreprises) : La note de 1 ou 2 points sera attribuée au regard de la pertinence des mesures proposées.

### **IMPORTANT**

Le Maître de l'Ouvrage se réserve le droit de demander aux soumissionnaires de fournir :

- Toutes justifications permettant de vérifier ou compléter les pièces énumérées à l'article III,
- Des sous-détails de tout ou partie des prix unitaires.

## **ARTICLE V. CONDITIONS D'ENVOI ET DE REMISE DES OFFRES**

Les offres peuvent être :

1. Soit déposées contre récépissé au :

<b>Fonds Social de l'Habitat</b> Service Technique 1, rue de la Somme 1 <sup>er</sup> étage, Immeuble Le Jules Ferry - NOUMEA
--

2. Soit expédiées par la poste, par pli recommandé avec accusé de réception postal, et adressées à :

<b>Monsieur le Directeur Général du Fonds Social de l'Habitat</b> 1, rue de la Somme - Immeuble Jules FERRY B.P. 241 - 98846 NOUMEA CEDEX
---

Dans chacun des deux cas ci-dessus, les offres doivent parvenir au FSH au plus tard **à la date et l'heure limites figurant sur le site internet : [www.fsh.nc](http://www.fsh.nc), rubrique « les appels d'offres du FSH ».**

Les dossiers qui seraient remis, ou dont l'accusé de réception serait délivré, après la date et l'heure limites fixées ci-dessus, ainsi que ceux remis sous enveloppe non cachetée, ne seront pas retenus. Ils seront renvoyés à leurs auteurs.

Aucune offre déposée régulièrement ne pourra être retirée, complétée ou modifiée.

Au cas où un même soumissionnaire remettrait plusieurs offres pour le même objet, seule la dernière arrivée sera considérée

## **ARTICLE VI. RENSEIGNEMENTS COMPLEMENTAIRES**

Pour obtenir tous les renseignements complémentaires qui leur seraient nécessaires au cours de leur étude, les candidats peuvent s'adresser par courriel au plus tard 10 jours avant la date limite de remise des offres à :

<b>Grégory DAVID</b> gdavid@fsh.nc Suppléant : Thierry HINFRAY thinfray@fsh.nc
---



## **ARTICLE VII. REPONSES AUX ENTREPRISES**

Il ne sera plus donné d'informations aux entreprises au-delà du cinquième jour calendaire précédant la date de remise des offres.

Il ne sera pas donné suite aux questions non formulées par écrit.

Toutes les questions retenues feront l'objet d'une réponse globale écrite et communiquée à toutes les entreprises ayant retiré un dossier au plus tard cinq jours avant la date limite de remise des offres.

## **ARTICLE VIII. FOURNITURES DES DOSSIERS DE MARCHÉ ET PIÈCES COMPLÉMENTAIRES**

En cas d'attribution de marché, les entrepreneurs attributaires devront obligatoirement fournir les pièces suivantes avant la signature de leur marché ou au plus tard huit (8) jours après la demande faite par écrit par la personne responsable du marché. A défaut de fournir l'ensemble des pièces suivantes, l'attribution du marché pourra être considérée comme nulle et non avenue par la personne responsable du marché (par simple notification écrite rappelant le présent article) :

### **Pièces obligatoires :**

1. Une copie du RIDET ou une copie du certificat KBIS, accompagnée d'une déclaration sur l'honneur de non placement en sauvegarde ou redressement ou liquidation de l'entreprise ou de son/ses dirigeants.
2. Une attestation pour l'année en cours, en 3 volets (du payeur de Nouvelle-Calédonie, de la recette des impôts, et du trésorier payeur général) de situation régulière au regard des obligations fiscales.
3. Une attestation d'assurance RC de l'entreprise, en cours de validité, datant de moins de trois mois, et précisant le montant des garanties.
4. Une attestation CAFAT précisant que l'entreprise est à jour du règlement de ses cotisations ou le cas échéant des mensualités du plan de rattrapage.
5. Les références bancaires.

### **Pièce sur demande éventuelle du FSH :**

6. Les comptes annuels.

**Pour le F.S.H  
Le Directeur Général**

**Jean-Loup LECLERCQ**

**DECLARATION SUR L'HONNEUR**  
**Pour l'appel d'offres portant sur les travaux de construction**  
**de Curage de l'immeuble FOCH en vue de sa réhabilitation**

**A - RENSEIGNEMENTS**

1) Nom, prénoms, qualités et pouvoirs de signataire de la déclaration :

.....  
.....

2) Adresse de l'entreprise ou siège social :

.....  
.....

3) Entreprise :

- Numéro d'identification au RIDET :.....
- Numéro d'identification CAFAT :.....
- Numéro d'inscription au Registre du Commerce : .....
- Ou Numéro d'inscription au Répertoire des Métiers :.....

Pour les soumissionnaires ou sociétés à l'étranger, numéro et date d'inscription au registre du commerce ou au répertoire des métiers ou registre des métiers ou registre équivalent :

.....

4) Le candidat est-il, la société est-elle, en état de sauvegarde ou redressement judiciaire ? ou tout autre procédure équivalente si le candidat ou la société est établi (e) à l'étranger.

OUI :

NON :

Dans l'affirmative,

a) Date du jugement, indication du tribunal et conditions dans lesquelles l'autorisation a été donnée de continuer l'exploitation ou l'activité :

.....

b) Nom et adresse du ou des Syndic(s) chargé(s) du règlement judiciaire :

.....  
.....

## **B - DECLARATIONS**

Je déclare :

- 5) Mon intention de soumissionner au présent appel d'offres.
- 6) Que ni moi-même, ni la société, ne sommes en état de liquidation des biens ou de faillite personnelle ou procédure équivalente si le candidat ou la société est établi(e) à l'étranger.
- 7) Que j'ai ou que la Société a satisfait pour la totalité des impôts et cotisations sociales dus à (aux) (1) adresse(s) de mon, son, ses établissement(s) à l'ensemble des obligations en vigueur sur le Territoire de la Nouvelle-Calédonie (2).
- 8) Que ma société emploie ..... employés dont ..... personnels de chantier.
- 9) Que j'atteste sur l'honneur que la société est à jour de ses cotisations sociales (CAFAT) ou peut justifier d'un accord d'étalement de la dette.
- 10) Qu'en ma qualité de soumissionnaire, j'ai pris connaissance de chacune des pièces du contrat de travaux (Acte d'engagement, CCAP, DPGF, BPU, CCTP et pièces graphiques de l'opération...)
- 11) Répondre au(x) lot(s) suivant(s) :

<b>Répartition des lots bâtiments</b>		<b>Lot(s) concerné(s) par la présente soumission (4)</b>
<b>n°</b>	<b>désignations</b>	
<b>01A</b>	<b>DECONSTRUCTION</b>	

- 12) Avoir fourni les pièces obligatoires suivantes (5) :

<b>ENVELOPPE UNIQUE</b>	
	A1 - La présente Déclaration
	A2 - L'attestation CAFAT du dernier trimestre
	A3 - Le mémoire technique
	B1 - Acte d'engagement (AE)
	B2 - Cahier des Charges Administratives Particulières (CCAP)
	B3 - Cahier des Prescriptions Techniques Particulières (CCTP)
	B4 - Décomposition(s) du Prix Global et forfaitaire (DPGF)
	B5 - Détail Estimatif des Travaux Réglés au Mètre (DETRM)
	B6 - Bordereau des Prix Unitaires (BPU)
	B7 - Garantie particulière, contrat d'entretien (lots 02 Step, 23, 26, 27)
	B8 - Fiches techniques des produits proposés (lots 13, 14, 15, 16A, 16B, 19, 20)
	B9 - Offre complète sur support informatique, dont .XLS
	Le cas échéant : variante(s) à l'offre de base (AE, DPGF /DETRM)
	Le cas échéant : Agréments de sous-traitance complétés, signés et accompagnés des pièces demandées

Je certifie que les renseignements fournis ci-dessus sont exacts.

Fait à ..... le .....

Le SIGNATAIRE (3)

**NOTA BENE :**

- (1) *Rayer la mention inutile pour la rubrique*
- (2) *Pour le paiement des impôts, taxes et cotisations sociales, les entreprises ou les sociétés établies dans l'UE doivent, en outre, joindre un certificat de l'autorité compétente attestant qu'elles sont en règle au regard de la législation du pays où elles sont établies*
- (3) *Le nom de la personne ayant apposé sa signature sera reproduit en lettres capitales*
- (4) *Cocher le(s) cases correspondantes au(x) lot(s) concerné(s) par la soumission*
- (5) *Cocher la liste des pièces fournies*